

Affaires autochtones

Rapport annuel
2018–2019

Affaires autochtones
Rapport annuel 2018-2019

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2356-8 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2358-2 (version PDF française)
ISBN 978-1-4605-2357-5 (version PDF anglaise)

ISSN 1496-6220 (version imprimée bilingue)
ISSN 1496-6247 (version PDF française)
ISSN 1496-6239 (version PDF anglaise)

12560 | 2019.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure
L'honorable Brenda Louise Murphy

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires autochtones pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Jake Stewart
Ministre

Du sous-ministre au ministre
L'honorable Jake Stewart

Ministre des Affaires autochtones

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Cade Libby
Sous-ministre (par intérim)

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du ministère	8
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	9
Information financière	12
Résumé des activités de dotation	13
Résumé des projets de loi et des activités législatives	14
Résumé des activités liées aux langues officielles	14
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	15
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	15
Annexe A.	16

Message du ministre

Le dernier exercice a été marqué par des progrès dans le but de raffermir les relations et de faire avancer la réconciliation.

Pour la première fois dans l'histoire de la province, Affaires autochtones est devenu un ministère indépendant. La possibilité de me concentrer uniquement à ce portefeuille m'a permis de rencontrer régulièrement les aînés les chefs et les conseils des Premières Nations, ainsi que les dirigeants communautaires et les organismes autochtones pour mieux comprendre comment nous pouvons faire avancer la province tout en assurant la viabilité économique des Premières Nations au Nouveau-Brunswick.

En décembre 2018, j'ai assisté à l'Assemblée extraordinaire des chefs des Premières nations à Ottawa. J'ai beaucoup appris d'une telle expérience. En fait, j'ai acquis une quantité incroyable de connaissances et d'idées en discutant avec les représentants fédéraux ainsi que les chefs et les conseils du Canada atlantique. Cela m'a permis de vraiment comprendre ce qui peut être accompli en forgeant une nouvelle relation basée sur le respect et l'honnêteté.

Parmi les nombreux faits saillants du dernier exercice, mentionnons le rétablissement de liens avec mon ancien professeur durant une tournée des centres culturels autochtones postsecondaires. L'aîné David Perley est directeur du Mi'gmaq-Wolastoqey Centre à l'Université du Nouveau-Brunswick et un chef de file dans l'éducation autochtone. Son épouse, Imelda Perley, aînée en résidence au Mi'gmaq-Wolastoqey Centre, et lui ont joué un rôle de premier plan dans la préservation, la revitalisation et la promotion de l'identité et de la langue autochtones. Je suis inspiré par leur dévouement et leur engagement afin de créer un avenir solide, sain et viable pour les générations à venir.

J'ai été tout aussi inspiré par le défenseur des jeunes et des enfants, Cassey Perley, et par les enfants qui ont participé à Have a Heart Day, une activité de réconciliation des enfants et des jeunes qui sensibilise au sujet des enjeux qui touchent directement les enfants des Premières Nations. Lors d'une activité à Fredericton, Cassey nous a remis, au premier ministre Blaine Higgs et à moi, des lettres et de grands cœurs rouges, signés par des enfants des Premières Nations. Chaque enfant mérite des services, une éducation et des soins de santé équitables. Je continuerai donc de travailler avec les chefs et les conseils pour faire avancer la réconciliation et pour aider à bâtir une province plus forte, plus inclusive, pour tous nos enfants qui y vivent.

Depuis ma nomination à titre de ministre, l'une de mes premières priorités a été de commencer le processus visant à mettre en œuvre la plume d'aigle sacrée dans le système judiciaire du Nouveau-Brunswick. Offrir l'option aux Premières Nations de prêter serment sur la plume d'aigle reconnaîtra et respectera leurs protocoles culturels et permettra de créer un système plus inclusif pour tous.

Il s'agissait aussi de l'exercice financier au cours duquel le ministre des Finances Ernie Steeves a tenu une séance prébudgétaire avec les chefs des Premières Nations de la province. C'était la première fois que les dirigeants des Premières Nations étaient invités à entendre parler des prochains défis budgétaires et de discuter des priorités qui ont été présentées avant la publication du budget provincial.

Je suis fier du travail que le Ministère a accompli au cours du dernier exercice pour s'assurer que le gouvernement a tenu son engagement d'établir et d'entretenir des relations positives avec les collectivités des Premières Nations dans la province. Les liens d'amitié qui ont été tissés sont vraiment valorisés. Je reconnais aussi l'importance de la collaboration pour obtenir des résultats mutuellement bénéfiques.



L'honorable Jake Stewart
Ministre des Affaires autochtones

Message du sous-ministre

Le ministère des Affaires autochtones dirige les efforts du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour renforcer ses relations avec les collectivités des Premières Nations. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, Affaires autochtones a donné une orientation aux autres ministères sur l'engagement, la consultation et la collaboration avec les gouvernements et les organismes autochtones. Le processus relatif à l'obligation de consulter a été amélioré par l'élaboration de nouveaux outils et modèles pour réaliser les évaluations et voir à d'autres aspects du processus.

Affaires autochtones a continué de travailler en vue de la mise en œuvre significative des droits ancestraux ou issus de traités durant la période de référence. Par exemple, le Ministère a travaillé; avec le ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour négocier et signer une deuxième entente de mise en œuvre provisoire annuelle avec les Peskotomuhkati pour une chasse spéciale à l'original. De plus, de nouvelles tables de négociation bilatérales ont été formées avec les Nations Mi'gmaq et Wolastoqey.

Le Ministère a participé à la table ronde tripartite économique autochtone qui visait à travailler en vue d'une meilleure économie pour les Autochtones et la province, et de favoriser la collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les dirigeants autochtones. Un groupe de travail tripartite a été établi pour concrétiser la vision de la collaboration tripartite.

Le financement de la capacité d'Affaires autochtones offre une base stable aux organismes et aux collectivités autochtones pour participer de façon significative au processus relatif à l'obligation de consulter ainsi qu'aux tables de négociation bilatérales et tripartites. Le financement sous forme de petites subventions est tout aussi important habituellement combiné avec d'autres partenaires financiers pour étudier la faisabilité de projets communautaires, aider les propriétaires de petite entreprise dans leur prochaine phase de développement, renforcer la capacité sectorielle spécialisée ainsi que pour permettre aux personnes de participer aux activités sportives, musicales, culturelles et de formation qui autrement auraient été trop coûteuses.

Le ministère des Affaires autochtones joue un rôle déterminant du conseiller auprès des autres ministères pendant l'élaboration des programmes, des politiques et des initiatives pertinentes pour les Autochtones. La réalisation d'un tel mandat demande une équipe dévouée. Je tiens donc à remercier le personnel d'Affaires autochtones de son engagement et de sa diligence au cours du dernier exercice. Nous demeurons déterminés à bâtir des relations solides, à améliorer les conditions sociales et à appuyer les possibilités économiques et la viabilité des collectivités des Premières Nations.

Nous avons tous besoin de contribuer à faire avancer la réconciliation en supprimant les obstacles et en formant des relations. J'exhorte tous les gens du Nouveau-Brunswick à accroître leurs connaissances de langues uniques, de cultures diversifiées ainsi que de réalisations et de contributions remarquables des peuples Mi'gmaq, Wolastoqey et Peskotomuhkati.



Cade Libby
Sous-ministre (par intérim)

Priorités stratégiques

Gestion de la stratégie et des opérations

GNB utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les principales priorités et l'importance d'une responsabilité publique.

Nos grandes priorités :

Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Secrétariat des affaires autochtones a mis l'accent sur les priorités stratégiques suivantes :

- Soutien à la table ronde sur le développement économique des Autochtones a eu lieu à Moncton. Ont participé à la table ronde des chefs Mi'gmaq, Wolastoqey et Peskotomuhkati, ainsi que des ministres des gouvernements provincial et fédéral. L'objectif était d'honorer l'engagement de collaborer afin de faciliter les possibilités économiques dans toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick.
- Soutien à la première séance de consultation prébudgétaire entre la province et les Nations autochtones, au cours de laquelle les parties se sont rencontrées en tant que partenaires pour discuter de façon ouverte et constructive des moyens d'inclure les priorités des Nations autochtones. Parmi les participants à la réunion, mentionnons des chefs Mi'gmaq, Wolastoq et Peskotomuhkati, le ministre des Affaires autochtones et le ministre des Finances.
- Célébration de « Have a Heart Day » le 14 février, journée au cours de laquelle les enfants autochtones unissent leurs voix dans l'amitié et mettent en pratique leurs droits démocratiques pour sensibiliser au sujet des enjeux qui les touchent directement. Le Secrétariat a organisé une activité à Fredericton en partenariat avec le Mawiw Council Inc. au cours de laquelle les enfants ont remis des lettres et des photos au premier ministre et signé de grands cœurs rouges qui ont été affichés dans le lobby de Place-Chancery.
- Coordination de deux séances d'information pour les directeurs de la capitale et les conseils tribaux des Premières Nations sur l'entente bilatérale intégrée (EBI), qui fait partie du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Il y a eu un survol de l'EBI et de ses exigences, ainsi qu'un survol rapide des programmes d'infrastructure de Services aux Autochtones Canada.

Mesures du rendement

Gouvernement abordable et prêt à agir	Mesures
Équilibrer le budget provincial.	Le ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées
Secteur privé dynamisé	Mesures
Assurer l'exploitation responsable de nos ressources naturelles	Achèvement d'un pourcentage des documents de référence prévus sur l'obligation de consulter

Gouvernement abordable et viable

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget provincial.

Mesure

Le ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées

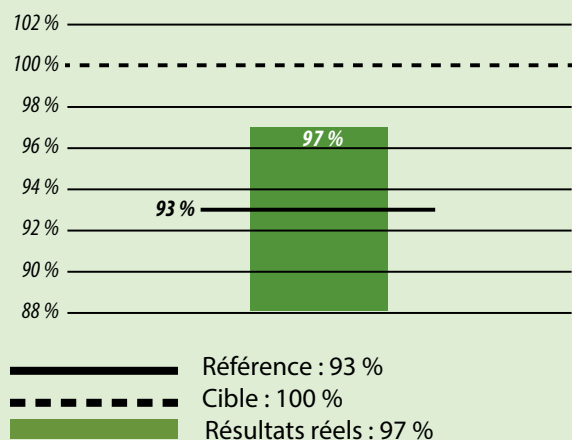
Description de la mesure

Le ratio mesure si le Secrétariat a dépassé son budget ou s'il a enregistré un excédent. Le rapport dépasse 100 % si les dépenses sont supérieures au budget et il est sous la barre des 100 % si les dépenses sont inférieures au budget.

Rendement général

Le budget du Secrétariat avait été établi à 3 350 000 \$. Après une surveillance étroite des dépenses, le Secrétariat a terminé l'exercice financier, ayant sous-utilisé son budget de 113 481 \$.

Ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées



Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Secrétariat de gérer l'ensemble de ses dépenses globales par rapport à son budget. Le Secrétariat doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'exercice.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Secrétariat a surveillé étroitement les dépenses afin d'assurer l'atteinte des objectifs budgétaires.

Secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Assurer l'exploitation responsable de nos ressources naturelles

Mesure

Achèvement d'un pourcentage des documents de référence prévus sur l'obligation de consulter

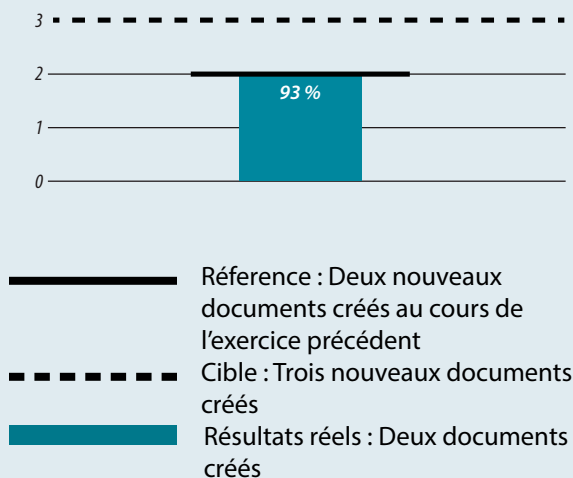
Description de la mesure

Cette mesure fait le suivi de l'élaboration des documents de ressource liés au processus relatif à l'obligation de consulter qui seront utilisés par les employés et les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick et les promoteurs de l'industrie.

Rendement général

Le Secrétariat a élaboré deux des trois documents de ressources prévus sur le processus relatif à l'obligation de consulter.

Documents de ressources sur l'obligation de consulter qui ont été produits



Raison d'être de cette mesure

Les ressources sur l'obligation de consulter sont des documents et des outils créés pour appuyer et habiliter les ministères provinciaux et les promoteurs de l'industrie dans le processus de consultation avec les Nations autochtones au Nouveau-Brunswick. Le Secrétariat mesure les progrès à l'égard du nombre de documents réalisés pour s'assurer que les ressources ciblées sont disponibles.

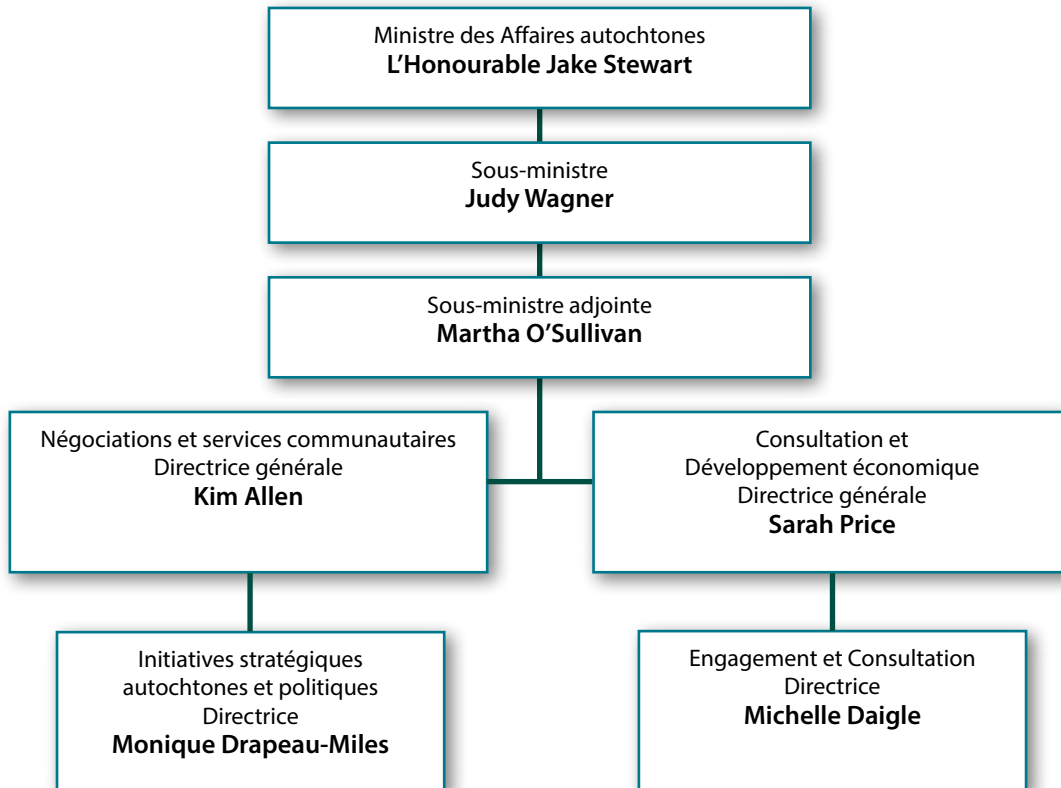
Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

L'initiative entreprise pour atteindre ce résultat était la suivante : examen du processus de consultation relatif à l'obligation de consulter.

Survol des opérations du ministère

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) met en œuvre une approche gouvernementale coordonnée pour les affaires liées aux Autochtones; représente les intérêts du GNB à l'égard des initiatives et des négociations multilatérales; soutient la consultation des Autochtones et fournit au GNB des conseils ayant trait à la recherche, à l'analyse et de politiques sur des questions autochtones.

Organigramme de haut niveau



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le Secrétariat des affaires autochtones employait 28 personnes à temps plein, occasionnelles ou contractuelles en 2018-2019. L'organisation a aussi connu des changements avec la nomination d'un ministre dédié aux Affaires autochtones.

Le Secrétariat est divisé à l'interne en deux divisions principales : 1) Négociations et Services communautaires et 2) Consultation et Développement économique.

Division des négociations et des services communautaires

La **Division des négociations et des services communautaires** comporte deux directions : la Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques et la Direction des négociations.

Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques

La **Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques** offre une gamme d'importants services de soutien et de services directs au Secrétariat. La Direction travaille en partenariat avec les autres directions du Secrétariat pour contribuer au succès de l'organisation du côté des finances, de la gestion de l'information, de la recherche, de l'évaluation, de la planification ainsi que des politiques et des initiatives stratégiques. Elle représente le Ministère à diverses tables interministérielles et représente le GNB dans différentes tribunes intergouvernementales liées aux affaires autochtones.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- fournir une orientation efficace et des conseils stratégiques aux ministères et aux organismes en ce qui a trait aux questions relatives à l'éducation et aux affaires sociales des Premières Nations et des Autochtones;
- fournir des conseils et des recommandations sur tout avis d'intention et mémoire au Conseil exécutif (MCE) pouvant avoir une incidence sur les Autochtones;
- mener des recherches et élaborer des politiques venant appuyer les initiatives du GNB et les objectifs opérationnels du Secrétariat;
- représenter le Secrétariat à des comités interministériels et intergouvernementaux liés aux questions sociales (c.-à-d. les Tables rondes nationales sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones du Nouveau-Brunswick, le

logement, la santé mentale et les dépendances, la violence conjugale, la gestion des urgences, le Comité des Premières Nations sur le Plan d'action pour la santé mentale, le comité du Fonds d'intégration des services de santé, le Groupe de travail sur la prévention du suicide, etc.);

- coordonner les relations fédérales-provinciales-territoriales (FPT) dans les forums pertinents, fournir des services de soutien au ministre pour le Forum fédéral, provincial, territorial et autochtone et participer aux sous-comités pertinents;
- coordonner un cycle de planification stratégique intégrée comprenant la production de rapports de responsabilisation et l'administration financière;
- administrer le Programme des subventions des affaires autochtones qui soutient les projets ou initiatives de petite envergure à but non lucratif et de nature sociale, culturelle et éducative comme les pow-wow, les célébrations de la Journée nationale des Autochtones, ainsi que le Camp national en sciences pour les Autochtones.
- coordonner les demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- coordonner la réponse du GNB aux demandes d'ajout à une réserve (AR) et veiller à établir des liens entre les processus fédéraux et provinciaux;
- coordonner les réponses aux demandes et enquêtes de l'ombud, de la commissaire à l'intégrité, du commissaire aux langues officielles, du défenseur des enfants et de la jeunesse et de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ♦ La Direction a déposé deux mémoires au Conseil exécutif (MCE) et coordonné l'examen de 42 MCE d'autres ministères, qui pourraient avoir une incidence sur les Autochtones au Nouveau-Brunswick.
- ♦ La Direction a coordonné et révisé des documents et préparé des réponses à trois demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, une baisse comparativement aux sept demandes lors de l'exercice précédent.

- ◆ La Direction a coordonné un examen provincial et les réponses à cinq propositions d'ajouts aux réserves de la part de Services aux Autochtones Canada sur des enjeux comme la disponibilité des terres de la Couronne, l'incidence sur les recettes fiscales, les avantages et l'infrastructure en matière de ressources.
- ◆ La Direction a aidé le personnel de la direction à s'assurer que le Secrétariat fournissait des services et des initiatives tout en gérant son budget.
- ◆ Elle a accordé 40 974 \$ à 26 bénéficiaires grâce au programme de petites subventions du Secrétariat.
- ◆ La Direction a octroyé 6 500 \$ au projet Powwow Sun Shelter de la Première Nation d'Eel Ground.
- ◆ Elle a accordé 45 000 \$ pour la tenue de sports et de loisirs autochtones comme les Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick et les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord. Les Jeux autochtones d'été sont une manifestation sportive de cinq jours qui attire environ 1 200 athlètes, entraîneurs et bénévoles des collectivités Mi'gmaq et Wolastoqey de la province. En 2018, ils ont eu lieu dans la Première Nation d'Esgenoôpetitj.
- ◆ Elle a collaboré avec le ministère de l'Énergie et du Développement des ressources pour négocier et signer une entente de mise en œuvre provisoire avec le peuple Peskotomuhkati pour une chasse spéciale à l'original. C'était la deuxième année au cours de laquelle une entente provisoire a été conclue.
- ◆ La Direction a établi une entente de financement pluriannuelle avec les Mi'gmaq pour appuyer la planification à long terme.
- ◆ Elle a coordonné la démonstration d'une récolte traditionnelle Mi'gmaq de racines de bouleau et d'épinette pour les fonctionnaires en vue de mieux comprendre la mise en pratique des droits ancestraux ou issus de traités.
- ◆ La Direction a établi la table du comité consultatif technique sur la faune tripartite (gouvernement fédéral, Mi'gmaq et gouvernement provincial) pour discuter des difficultés (conservation, protection et application) par rapport à la chasse et à la mise en pratique des droits collectifs en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.
- ◆ La Direction a établi des plans de travail trilatéraux (gouvernement fédéral, Premières Nations et gouvernement provincial) pour 2018-2019 avec les Premières Nations Peskotomuhkati et Mi'gmaq, ainsi qu'un plan de travail bilatéral avec la Nation Wolastoqey.
- ◆ Elle a octroyé un financement de capacité de 625 000 \$ aux termes des ententes bilatérales et triparties pour les Nations Mi'gmaq, Wolastoqey et Peskotomuhkati.

Direction des négociations

La **Direction des négociations** s'efforce de résoudre les problèmes liés aux droits et offre un moyen d'arriver à la clarté opérationnelle alors que les négociations à long terme sur les questions liées aux terres, aux ressources et à la gouvernance se poursuivent. Les objectifs principaux sont de rehausser la clarté des droits ancestraux ou issus de traités par l'intermédiaire d'ententes et de politiques et de réduire la disparité économique des Premières Nations du Nouveau-Brunswick en poursuivant les discussions avec le Canada et les Premières Nations afin de favoriser un partenariat positif et productif.

La Direction est la responsable provinciale des négociations tripartites avec les Nations et le gouvernement fédéral. Elle dirige un certain nombre de tables de négociation bilatérales ou tripartites ou donne une orientation, une aide et des conseils aux ministères provinciaux à ces tables.

Faits saillants

- ◆ La Direction a reçu pour mandat d'amorcer un processus de négociation relatif à la revendication territoriale globale avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (anciennement Affaires autochtones et du Nord Canada) et la Nation Peskotomuhkati à Skutik.

Division de la consultation et du développement économique

La **Division de la consultation et du développement économique** comprend deux directions : la Direction de l'engagement et de la consultation et la Direction du développement économique.

Direction de l'engagement et de la consultation

Le GNB reconnaît les décisions de la Cour suprême concernant l'obligation de consulter les Premières Nations lorsqu'il envisage des mesures ou des décisions susceptibles de porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités acquis ou revendiqués. La **Direction de l'engagement et de la consultation** coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des approches de consultation de concert avec le GNB, les peuples autochtones et l'indus-

trie. Elle travaille avec les partenaires de l'industrie afin de trouver des possibilités d'emploi et économiques pour les collectivités autochtones.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- fournir des services de coordination efficaces et des conseils stratégiques aux ministères et aux organismes;
- coordonner les processus et les procédures d'évaluation des projets;
- coordonner l'approche de consultation;
- améliorer les relations ainsi que les partenariats et l'engagement précoce;
- formuler des recommandations sur les possibilités d'accommodement pour le GNB;
- faire la recherche et rédiger des rapports ethno-historiques pour la province;
- offrir de la formation aux employés du GNB.

Faits saillants

- ♦ La Direction a prêté conseil et orientation en matière de consultation pour de nombreux dossiers de développement des ressources. Elle a fourni des renseignements et des conseils sur le degré d'atteinte aux droits ancestraux ou aux droits issus de traités en ce qui a trait à toutes les études d'impact sur l'environnement (EIE) ainsi qu'aux propositions qui ne nécessitent pas d'EIE, en plus des initiatives et des stratégies portant sur le développement des ressources.
- ♦ La Direction a donné son apport à 46 projets en participant au comité de révision technique dans le cadre du processus d'EIE.
- ♦ La Direction a réalisé neuf mémoires ethno-historiques pour appuyer le processus de consultation.
- ♦ La Direction a versé un financement de capacité de 750 000 \$ aux coordonnateurs de la consultation sur le développement des ressources des Premières Nations des Nations Mi'gmaq et Malécite.
- ♦ La Direction a établi des réunions mensuelles avec Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Inc. (MTI) pour discuter des dossiers de développement des ressources.
- ♦ Elle a continué d'améliorer le processus relatif à l'obligation de consulter en élaborant de nouveaux outils et modèles pour réaliser des évaluations et d'autres aspects du processus.

Direction du développement économique

La **Direction du développement économique** a continué de cerner les occasions d'accroître la prospérité économique des Autochtones et des collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick, ce qui augmentera la participation des Autochtones et renforcera l'économie.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- favoriser la croissance économique des Autochtones;
- soutenir les projets de développement communautaire;
- cerner et créer des occasions de formation et d'acquisition de compétences et coordonner le soutien financier;
- représenter le Secrétariat à des comités interministériels et intergouvernementaux ayant trait aux questions de développement économique.

Faits saillants

- ♦ La Direction a versé 105 000 \$ à l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) qui vise à renforcer les possibilités d'entrepreneuriat et de développement économique des Premières Nations. L'ICDE offre des programmes et des services pour soutenir l'entrepreneuriat, le développement économique et le développement de la main-d'œuvre chez les Autochtones, ainsi que les partenariats avec les secteurs public et privé.
- ♦ La Direction a participé à la table ronde tripartite sur le développement économique des Autochtones dans le but de favoriser la collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les dirigeants autochtones, en vue d'améliorer l'économie pour les Autochtones et le Nouveau-Brunswick. Un groupe de travail tripartite a été établi pour concrétiser la vision de la collaboration tripartite.
- ♦ La Direction a accordé 20 000 \$ pour offrir le programme de formation en scierie de la Première Nation de Tobique en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.
- ♦ Elle a octroyé un financement de capacité de 70 125 \$ à Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Inc. (MTI) afin de maintenir la direction de développement économique au sein de cet organisme. Cette direction a été créée pour élaborer une approche stratégique afin de permettre la création de projets communautaires au sein de la Nation Mi'gmaq au Nouveau-Brunswick.

Information financière

Le présent aperçu financier a été préparé à l'aide des renseignements disponibles au moment de la publication et peut, par conséquent, ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics du GNB.

- A. Budget ordinaire : Les dépenses qui y sont associées couvrent les activités quotidiennes du Secrétariat.
- B. Budget supplémentaire de la Société de développement régional (SDR) – la SDR fournit au SAA un financement supplémentaire pour les projets et initiatives spéciaux.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles

État de la situation par programme ou poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Budget (\$)	Résultat réel (\$)
Services personnels	2 104 000	1 883 845
Autres services	209 600	326 899
Fournitures et approvisionnement	11 600	3 447
Biens et matériel	8 500	9 029
Contributions et subventions	1 196 300	1 193 299
TOTAL	3 530 000	3 416 519

Le Secrétariat a sous-utilisé son budget de 113 481 \$.

Tableau 2 : Fonds versés par la Société de développement régional

État de la situation par programme ou poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Budget (\$)	Résultat réel (\$)
Contributions et subventions	1 489 500	1 489 500
TOTAL	1 489 500	1 489 500

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel au cours de l'exercice 2018-2019 d'Affaires autochtones.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2018	2017
Permanent	20	17
Temporaire	3	4
TOTAL	23	21

Le ministère a annoncé six concours, soit quatre concours ouverts (publics) et deux concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un haut niveau d'expertise et de formation; – un haut niveau de compétences techniques; – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel au sein de la fonction publique du Nouveau-Brunswick.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)(c)	0
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Secrétariat ni auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Le Secrétariat n'a eu aucune activité législative.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le plan d'action 2015-2020 du Secrétariat, qui complète le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du gouvernement du Nouveau-Brunswick*, détermine les activités, les méthodes d'évaluation et les résultats attendus pour chacun des quatre axes. Il permet à tous les employés de se sentir soutenus tandis qu'ils travaillent dans la langue officielle de leur choix tout en garantissant que le public reçoit des services de qualité dans la langue officielle de son choix en tout temps. Le Secrétariat continue de fixer des objectifs pour aider à la prestation de services de qualité dans les deux langues officielles.

Axe 1

Le Secrétariat a continué de s'assurer que tous les nouveaux employés avaient suivi les modules de formation sur la langue de service à leur entrée en fonction. La coordonnatrice des langues officielles a continué de procéder à des vérifications aléatoires pour s'assurer du caractère bilingue de l'offre de services active, tant au téléphone qu'en personne, dans l'affichage, la correspondance et tous les services électroniques.

Axe 2

Le Secrétariat a continué de s'assurer que tous les nouveaux employés avaient suivi les modules de formation sur la langue de travail à leur entrée en fonction. Le Secrétariat a fourni toutes les communications sortantes aux employés dans les deux langues officielles et les a encouragés à travailler dans la langue officielle de leur choix. Il a continué de s'assurer que les évaluations du rendement étaient offertes et effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé. Lors de l'évaluation annuelle du rendement, les gestionnaires ont examiné avec leurs employés les politiques sur la langue de travail et la langue de service pour s'assurer que ceux-ci avaient compris leur droit de travailler dans la langue officielle de leur choix ainsi que leur obligation de faire une offre active et de fournir des services dans les deux langues officielles.

Axe 3

Lorsqu'il a soumis des MCE et d'autres mémoires au Bureau du Conseil exécutif, le Secrétariat a continué de tenir compte des incidences possibles de l'ensemble de ses politiques et programmes sur les deux collectivités linguistiques officielles.

Axe 4

Le Secrétariat a continué à mettre en œuvre des procédures pour s'assurer que les services sont offerts dans les deux langues officielles et que les employés connaissent bien leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Il a continué de surveiller l'observation de la *Loi sur les langues officielles* et de la Politique sur la langue de service par les employés.

Conclusion

Le Secrétariat n'a reçu, pour l'exercice 2018-2019, aucune plainte concernant les langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le secrétariat n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général pour l'année considérée ainsi que les quatre années précédentes.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le Secrétariat n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2018-2019.

Annexe A

Les Autochtones au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, il y a neuf collectivités Mi'gmaq et six collectivités Wolastoqey (malécites), totalisant 15 collectivités des Premières Nations avec 29 réserves dans l'ensemble de la province. Chaque collectivité des Premières Nations est dirigée par un chef et un conseil élus. Le type de système utilisé par une collectivité pour choisir son chef et ses conseillers peut être prévu par la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur les élections au sein de premières nations*, les dispositions d'une entente sur l'autonomie gouvernementale ou encore être un système personnalisé. La majorité des collectivités des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont maintenant adopté le système électoral en vertu de la *Loi sur les élections au sein de premières nations*, qui établit un mandat de quatre ans, à l'exception de trois Premières Nations qui utilisent toujours le système prévu par la *Loi sur les Indiens*, qui établit un mandat de deux ans, et d'une collectivité qui a un système personnalisé qui prévoit un mandat de cinq ans.

La Nation des Peskotomuhkati (Pescomodys) qui veut obtenir le statut de bande étudie ses options. Une demande de la Nation des Peskotomuhkati de Skutik qui vit dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick a été reçue par le gouvernement fédéral qui a le mandat de négocier avec le groupe. La reconnaissance des droits et du statut relève de la compétence du gouvernement fédéral. La province participe aux négociations entre le gouvernement fédéral et les Peskotomuhkati à titre d'observatrice. Elle a maintenant le mandat d'amorcer un processus de négociation sur les revendications territoriales globales avec Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada et la Nation Peskotomuhkati Nation à Skutik.

Selon le Système d'inscription des Indiens du gouvernement fédéral, au 31 décembre 2018, le Nouveau-Brunswick comptait 16 246¹ membres des Premières Nations, dans les réserves et hors réserve (voir le tableau 2). Toutefois, selon le Recensement de 2016, 29 380². Autochtones (d'identité autochtone) vivent au Nouveau-Brunswick. S'entend « d'identité autochtone » les personnes ayant indiqué être des Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes ayant indiqué être Indiens inscrits ou des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada), et/ou les personnes ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. En vertu du paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les peuples autochtones du Canada comprennent notamment les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada.

En 2018, la population du Nouveau-Brunswick était d'environ 772 238 habitants³, ce qui signifie que les Premières Nations représentaient 2 % de la population. Même si ce pourcentage peut sembler faible, selon les Recensements de 2011 et de 2016 de Statistique Canada, la population des Premières Nations s'est accrue bien plus rapidement que la population générale de la province, à raison de 12 % par rapport à -0.5 % pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick (voir les tableaux 3 et 4 ci-dessous). Selon le Recensement de 2016 également, la population autochtone était bien plus jeune que le reste de la population, au Nouveau-Brunswick et au Canada. L'âge médian de la population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick était de 32 ans contre 45 ans pour l'ensemble de la population.⁴

1 **Source :** *Système d'inscription des Indiens d'AANC, au 31 décembre 2018*

2 **Source :** *Statistique Canada, Recensement de 2016.*

3 **Source :** *Statistique Canada, tableau 17 10 0009-01, estimations de la population, trimestrielles.*

4 **Source :** *Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2016.*

Tableau 1

Population du Nouveau-Brunswick et des premières nations (en habitants)		
Année	Population du Nouveau-Brunswick	Population des Premières Nations
2018	772 238	16 246

Graphique 1

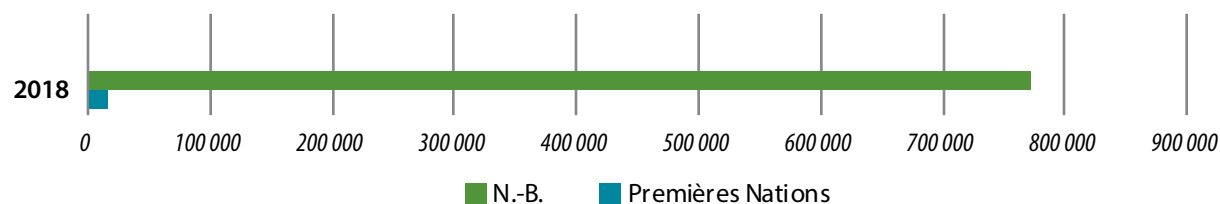


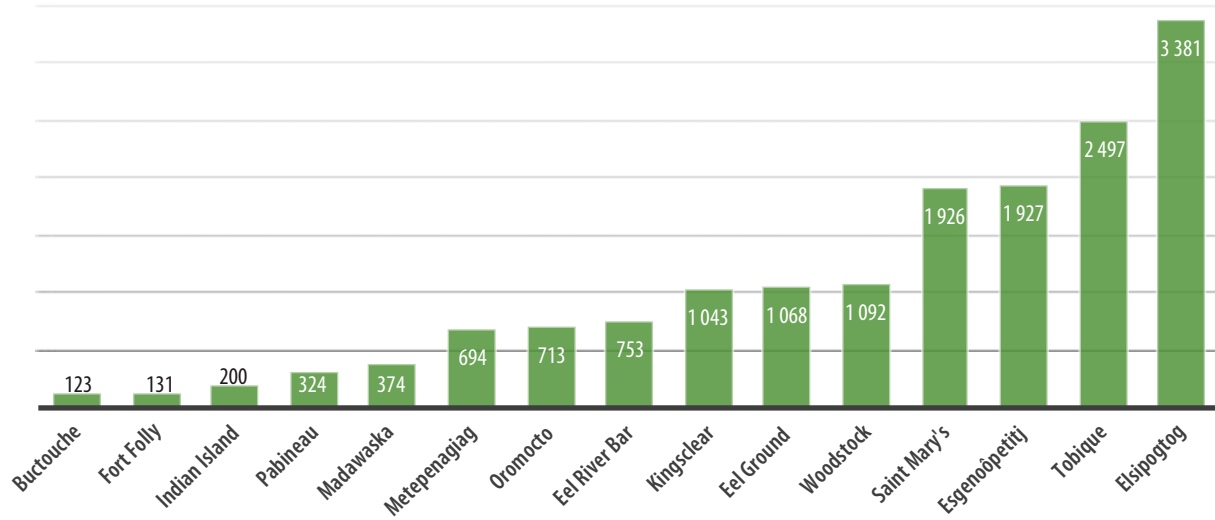
Tableau 2

	Total	Dans les réserves	Hors-réserve
Nouveau- Brunswick	16 246	9 781	6 465
Buctouche Micmac (Tipogtotjg)	123	81	42
Eel Ground (Natoaganeg)	1 068	596	472
Première Nation d'Eel River Bar (Ugpi'ganjig)	753	363	390
Première Nation d'Elsipogtog (Big Cove)	3 381	2 634	747
Première Nation d'Esgenoôpetitj (Burnt Church)	1 927	1 375	552
Fort Folly (Amlamgog)	131	36	95
Indian Island (L'nui Menkiuk)	200	109	91
Kingsclear (Pilick)	1 043	734	309
Première Nation malécite du Madawaska (Kapskuksisok)	374	153	221
Nation Mi'gmaq de Metepenagiag (Red Bank)	694	472	222
Première Nation d'Oromocto (Welamakotuk)	713	328	385
Pabineau (Oinpegitjoig)	324	106	218
Saint Mary's (Sitansisk)	1 926	926	1 000
Tobique (Negotkuk)	2 497	1 572	925
Woodstock (Wolastokuk)	1 092	296	796

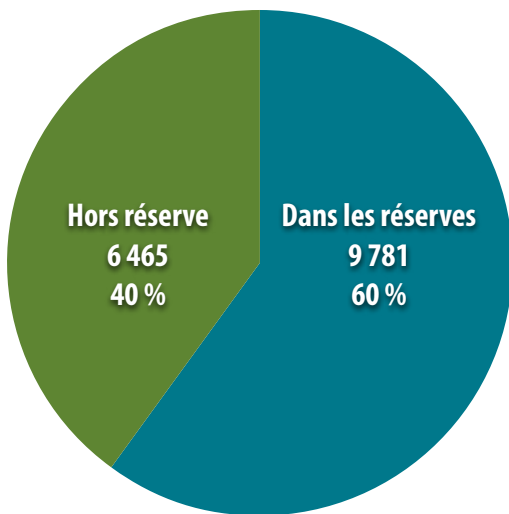
Remarque : Les données sur la population vivant dans la réserve de chaque Première Nation ne doivent pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :

- 1) *Elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits.*
- 2) *Parallèlement, elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve.*

Graphique 2A
Population des Premières Nations – 2018



Graphique 2B
Population dans les réserves et hors réserve – 2018



Graphique 2C
Population par Nation – 2018

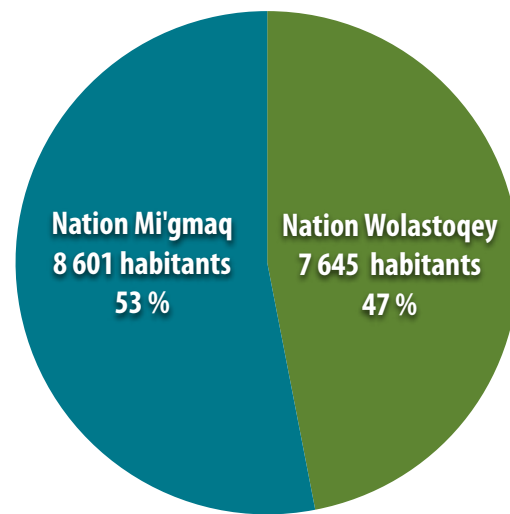
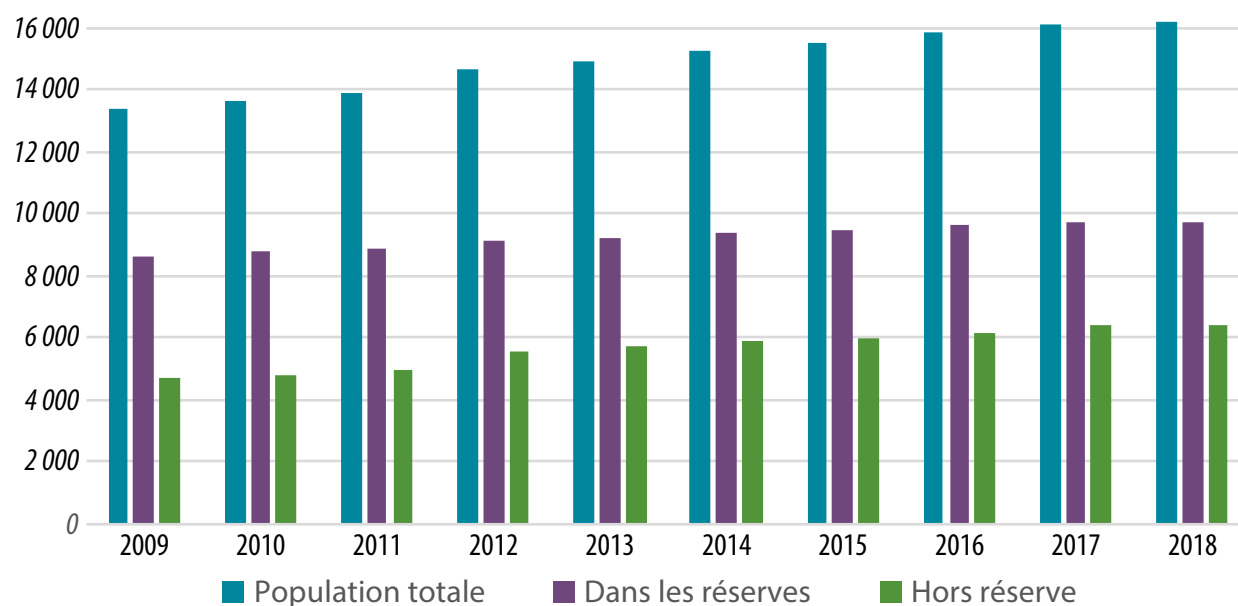


Tableau 3

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ⁵ (en habitants)			
Année	Total	Dans les réserves	Hors-réserve
2009	13 366	8 632	4 734
2010	13 626	8 795	4 831
2011	13 948	8 931	5 017
2012	14 649	9 113	5 536
2013	14 978	9 233	5 740
2014	15 249	9 366	5 883
2015	15 506	9 501	6 005
2016	15 830	9 644	6 186
2017	16 123	9 732	6 391
2018	16 246	9 781	6 465

Graphique 3**Tableau 4**

Population du Nouveau-Brunswick et des Premières Nations		
Année	Population du Nouveau-Brunswick ⁶ (personnes)	Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ⁷ (personnes)
2014	754 600	15 249
2015	753 900	15 506
2016	747 101	15 830
2017	759 655	16 123
2018	772 238	16 246

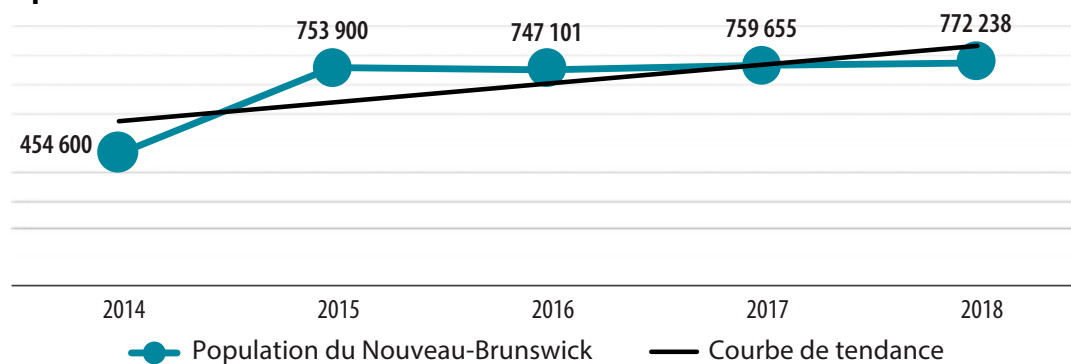
5 Source : Système d'inscription des Indiens d'AANC.

6 Source : Statistique Canada, tableau 17 10 0009-01, estimations de la population, trimestrielles.

7 Source : Système d'inscription des Indiens d'AANC.

Graphique 4A

Population du Nouveau-Brunswick



Graphique 4B

Population des Premières Nations au Nouveau-Brunswick

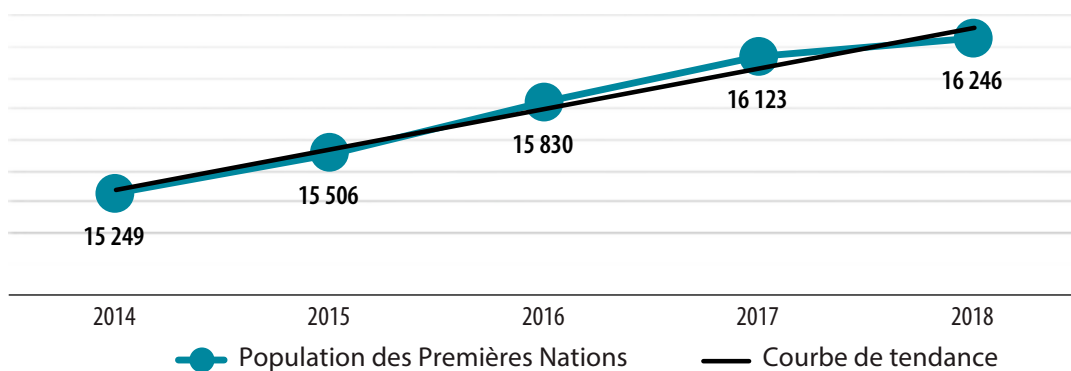


Tableau 5

Croissance démographique ⁸ (en habitants)			
Année	Population du Nouveau-Brunswick	Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick	Population du Canada
2011	751 171	13 948	33 476 688
2016	747 101	15 830	35 151 728
Taux de croissance démographique	-0,5 %	12 %	5 %

8 Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

Graphique 5

Taux de croissance démographique (en pourcentage), 2011 à 2016

